

Compte-rendu de la Séance de Conseil Municipal du 22 Novembre 2010

Étaient présents : M. AUTRÉAU, M. PLUOT, M. VIDET, M. HEMBISE, Mme GEORGET, M. TONIUTTI, M^{me} PROTAT, M^{elle} CORDIER, M^{me} CHARLOIS, M^{me} PASQUIER, Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. DOYEN, M. DEFAUX.

Secrétaire de séance : Mme Sonia PASQUIER.

APPROBATION DU P.V. PRÉCÉDENT :

Monsieur HEMBISE donne lecture du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2010, publié et affiché en son temps, qui est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

① Contrat d'assurance « risque statutaire »

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'assurance couvrant les arrêts de travail des employés de la commune arrive à échéance le 31.12.2010. Il convient donc de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Il présente une étude de la CNP par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Marne et une étude de la SMACL, filiale du Crédit Agricole.

Considérant que pour les agents CNRACL, le taux de cotisation pour la commune, avec une franchise de 15 jours pour les congés de maladie ordinaire, est de 4,95 % par la CNP et 4,30 % par la SMACL,

Considérant que la proposition de la SMACL, présentée par le Crédit Agricole est adaptée à la situation de la commune en présentant des garanties complètes pour une prime moins importante, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir la proposition de la SMACL et d'autoriser le Maire à signer le contrat.

② Acquisition de matériel informatique

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le devis de la société JVS-MAIRISTEM concernant l'acquisition de deux nouveaux micro-ordinateurs pour le secrétariat et la réinstallation des anciens dans les bureaux de l'étage.

Le devis comprend deux parties :

- **une partie investissement** comprenant les 2 PC et l'antivirus 3 ans, l'acquisition des 2 licences logiciels, l'intervention et l'installation sur site avec reprise et basculement des données actuelles pour 3484 €.

- une partie fonctionnement comprenant un forfait mensuel pour la location de la JVS BOX comprenant 5 logiciels professionnels dernières générations pour un montant de 195 € H.T. La maintenance des logiciels est de 125 € H.T. par an et une journée de formation pour la mise en route des nouveaux logiciels à 635 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE le devis établi par JVS ci-dessus exposé et autorise le Maire à le signer.

⊗ **Acquisition d'une lame de déneigement et de matériel technique**

La commune possède une lame de raclage et d'arasement qui sert pour les chemins mais qui est également utilisé pour le déneigement de la route. Or un matériel spécialement conçu pour le déneigement serait plus efficace et n'abîmerait pas la chaussée.

L'offre la mieux adaptée est celle de la société PICARD à Marsangis qui propose une lame qui se fixe directement sur notre tracteur.

Il s'agit d'une lame d'une largeur de 2 m 45 au tarif de 2 474 € à laquelle il faut rajouter en option une fixation flottante et un kit de signalisation. Une remise de 10 % est faite sur le tarif. Le port et le montage sont gratuits, ce qui fait un montant total de : 3 240 € H.T.

En ce qui concerne l'acquisition de matériel pour les services techniques, il faut prévoir le remplacement du compresseur et du poste à souder. Il faudrait également acheter des rayonnages et du petit matériel tel qu'une perceuse, une tronçonneuse à métaux ou une station à peinture routière.

Pour l'ensemble du matériel, un montant prévisionnel de 8 000 € peut être transféré à l'opération « acquisition de matériel » du BP 2010.

⊗ **Subventions au lycée de Sézanne**

Le lycée de Sézanne a transmis au mois d'octobre 2 demandes de subventions pour des voyages scolaires d'enfants de la commune.

Il s'agit d'une demande de participation pour un voyage à Londres qui a eu lieu fin Octobre dont le coût restant à la charge des familles est de 227 €.

L'autre demande concerne un voyage en Écosse du 30 mars au 05 avril 2011 dont le coût restant estimé est de 437 € par famille.

Toutes les subventions prévues au compte 6574 du BP 2010 ont déjà été versées.

Considérant qu'une subvention de 22 € par enfant est versée aux enfants de l'école maternelle et élémentaire de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité :

- De verser une subvention de 22 € par enfant et par voyage scolaire soit 44 € qui seront versés à l'agent comptable du lycée de Sézanne.

⊗ **Décisions modificatives au B P 2010**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux transferts de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2010 :

CRÉDITS A RÉDUIRE			CREDITS A OUVRIR		
Chap Article	Nature	Montant à modifier	Chap Article	Nature	Montant à modifier
Opération n° 177	Construction d'un centre technique municipal	- 12 000 €	Opération n° 128	Acquisition matériel informatique	+ 4 000 €
Cpte 2313			Cpte 2183		
-----	-----	-----	Cpte 2158	Acquisition outillage technique	+ 8 000 €
Chap 011	Entretien de voies et réseaux	- 44 €	Chap 65	Subvention de fonctionnement Lycée de Sézanne	+ 44 €
Cpte 61523			Cpte 6574		

⊗ Tarifs communaux pour 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2011 :

OBJET	TARIFS 2011
Photocopie A4 en noir et blanc	0,18 €
Photocopie A3 en noir et blanc	0,36 €
Photocopie A4 en Couleurs	1,00 €
Photocopie A3 en Couleurs	2,00 €
Droits de place le mètre linéaire	2,60 €
Salle dite du « centre aéré » au stade	70,00 €
Salle dite de la « M.J.C. » vin d'honneur	70,00 €
Salle dite de la « M.J.C. » repas	150,00 €
Concession pleine terre 2 m x 1 m - 30 ans	200,00 €
Case de columbarium pour 2 à 3 urnes max - 15 ans	250,00 €
Case de columbarium pour 2 à 3 urnes max - 30 ans	500,00 €
Caveau cinéraire pour 4 à 5 urnes maximum - 15 ans	200,00 €
Caveau cinéraire pour 4 à 5 urnes maximum - 30 ans	400,00 €
Droit de pêche annuel au plan d'eau pour les résidents de la commune	12,00 €
Droit de pêche annuel au plan d'eau pour les non-résidents	24,00 €

⊗ Organisation des Fêtes Patronales pour 2011

Le sujet de l'organisation des fêtes patronales a déjà été discuté plusieurs fois en commission Animation. Lors de sa dernière réunion, la commission a soulevé les points suivants :

- L'absence sans préavis des forains à la fête de Sauvage ayant sollicités la mairie pour assurer les attractions (loterie, jeu d'adresse, jeu de pinces, manège enfantin, confiserie.),
- Les risques sanitaires et le comportement d'un certain nombre de personnes ayant amenés avec elles une grande quantité d'alcool consommée de façon excessive.
- Le coût financier annuel important de ces fêtes : 2 500 € pour la sonorisation et le festival de rock, pour une faible participation de la population.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de réorganiser les fêtes patronales à partir de l'année prochaine.

Considérant l'absence des forains, sans préavis, lors de la dernière fête patronale de Sauvage alors même qu'ils avaient l'autorisation de la Mairie pour leurs installations,

Considérant les risques répétés engendrés par des personnes en état d'ébriété sur la voie publique et dans un souci de répression de l'ivresse,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

❖ D'ORGANISER une fête patronale unique de « Saint Just-Sauvage », qui se déroulera au stade municipal Henri Homon

❖ DÉCIDE que la fête patronale de Saint Just-Sauvage aura lieu le :

Deuxième Dimanche d'Août

❖ D'ADRESSER à tous les forains participants un courrier les avertissant de cette réorganisation, accompagné de la présente délibération.

⊗ Questions diverses

M. VIDET : informe de la fréquentation des élèves sur les 3 pôles scolaires.
La CCPA verse une dotation de 36 € par enfant pour l'acquisition de matériel.

Concernant le repas des Anciens qui se déroulera à la MJC le 27 novembre, 91 personnes sont inscrites.

Un colis sera distribué le mardi 21 décembre aux 169 inscrits qui n'ont pas souhaité participer au repas.

M. VIDET demande à ce que le marquage du passage piéton situé devant le café de Sauvage soit refait. La sécurité des enfants qui descendent du car scolaire pourrait être améliorée par un éclairage public plus important et en interdisant le stationnement des véhicules qui gênent le stationnement du bus.

M. TONIUTTI : se montre inquiet face à l'accroissement de la circulation sur la RD 440. Le passage des camions à vitesse élevée sur cette route génère des vibrations qui fragilisent et fendent les murs des habitations riveraines.

M. AUTRÉAU propose de se rapprocher des services du Conseil Général pour leur exposer ce problème.

M. PLUOT : informe que les travaux des rues Louise Michel et Isidore Robequin sont terminés. Un arrêté réglementant le stationnement va être pris et notifié aux riverains afin d'interdire le stationnement en dehors des places prévues. La circulation devient difficile lorsque des voitures stationnent de chaque côté de la voie.

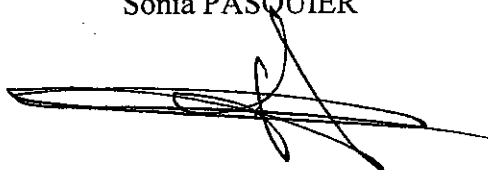
M. PLUOT fait part des différents actes de vandalisme qui se sont produits durant les vacances de la Toussaint. De nombreuses dégradations ont été commises dans des propriétés privées, des bouteilles sont cassées devant l'école, la porte du plan d'eau a été fracturée et les nouveaux bancs et tables en pierre ont été décollés et cassés. Un article paraîtra dans le prochain bulletin municipal à ce sujet.

Les poubelles devant l'école ont également été incendiées durant les vacances. Le vidage de celles-ci pose toujours problème puisque personne ne veut l'assumer. Il est donc proposé de les enlever.

M^{me} CHARLOIS : fait part du compte-rendu de la dernière assemblée du Syndicat mixte scolaire de Sézanne. Le syndicat demande à mettre une information sur le bulletin municipal demandant à ce que les enfants prennent le car au lieu de le suivre en voiture.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 22 h 02.

Vu, la secrétaire de séance
Sonia PASQUIER



Vu, le Maire
James AUTRÉAU

